



**Cyclistes, pensez à être vus ! À l'heure d'hiver, rappelons que certains équipements sont obligatoires pour assurer votre visibilité.**



C'est obligatoire : un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge ; un catadioptre (dispositifs réfléchissants en plastique), rouge à l'arrière, blanc à l'avant et orange sur les roues et les pédales.



Obligatoire hors agglomération mais recommandé dans toutes les situations, en premier lieu quand il fait nuit ou que la visibilité est mauvaise : le gilet rétro-réfléchissant.



Pour être vus, vous disposez également d'une multitude d'équipements optionnels : citons par exemple les pneus à bandes latérales réfléchissantes, les brassards réfléchissants, les casques clignotants, les gilets à LEDs...

Pensez-aussi à l'écarteur de danger, pour éviter aux véhicules de vous doubler de trop près.



Toutes les infos sur la pratique du vélo à Lorient :  
[www.lorient.bzh](http://www.lorient.bzh), rubrique Territoire, onglet Mobilités, Lorient ville cyclable